



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/04/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX, Daniel TANNER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Charles NECTOUX à Cyrille CUENOT, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.04.25.16

OBJET : organisation des chantiers éducatifs jeunes

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe au développement social – centre social – politique de la ville et du logement, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la politique de prévention jeunesse, la commune organise, comme chaque année, des chantiers éducatifs jeunes. La ville de Saint-Quentin-Fallavier engagée dans une démarche éco-responsable, participe ainsi à une prise de conscience concrète auprès des jeunes du respect du cadre de vie et des enjeux de demain.

Ces chantiers éducatifs organisés pendant les vacances permettent aux jeunes de se valoriser à travers une action d'intérêt collectif et citoyenne, de les sensibiliser au respect de leur cadre de vie, de leur environnement, d'accéder à une activité afin de mettre en place leurs projets. Encadrés par les animateurs du secteur "prévention jeunesse" du Centre Social et les agents de la commune, ces chantiers permettent également de sensibiliser les jeunes aux dégradations et leurs conséquences (financières, humaines et matérielles).

Pour les vacances scolaires, la mise en place des chantiers jeunes relève en partie d'un dispositif subventionné par la politique de la ville de par le classement du quartier des Moines de la commune en veille active renforcée, pour le public 16/17 dans le cadre du contrat de ville.

Il est proposé de valider les principes suivant du pacte « Chantiers jeunes » :

- 1- **Accueillir des jeunes de 14 ans révolus à la veille de leurs 16 ans** : ils ont pour projet l'organisation d'un séjour avec le Centre Social Municipal pour l'été.

En contrepartie, ils bénéficient de la gratuité du séjour qu'ils ont contribué à organiser.

- 2- **Accueillir des jeunes de 16 ans révolus à la veille de leurs 18 ans** :

La contrepartie est précisée dans le pacte:

- ou bien la gratuité d'un séjour d'été organisé par le Centre Social Municipal

- ou bien une rémunération au SMIC, additionnée d'une indemnité de congés payés à hauteur de 10%.

Un pacte représente une semaine de travail de 20 heures.

Le nombre maximum de pactes « Chantiers Jeunes » est fixé à 100 (cent) par année civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les principes d'organisation des chantiers éducatifs**
- **DONNE POUVOIR au Maire pour signer ces nouvelles dispositions et les documents annexes (*demande de subventions et dossier Politique de la Ville...*)**
- **DIT que la dépense correspondante est prévue au budget primitif de chaque année**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 26/04/2016

Publication et transmission en sous préfecture le

27 AVR. 2016

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.